



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 20/10/2023
N°2023-55

Nombre de conseillers : 15
Présents : 12
Absents : 3
Excusés avec pouvoir : 1
Votants : 13

Date de convocation :
11/10/2023

Objet : affouages

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie, Morgan Michalet, Emmanuel Petat.

Membres excusés : Marie-Thérèse VILLECOURT (a donné procuration à Madame Sandrine BRICOURT).

Membres absents : Cindy Rochereau, Romain Grillot.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que cette année des coupes de bois ont été proposées à la population. Il propose une augmentation de 20€ sur le prix de la coupe qui s'élevait à 100€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions:

VALIDE cette augmentation. Le prix de la coupe s'élevant à compter de ce jour à 120€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER

